Réunion consultative informelle
du Groupe préparatoire de haut niveau
sur le Traité d'interdiction de production de matière fissile (FMCT)
(New-York, 2-3 mars 2017)

Intervention de Mme Alice GUITTON
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Chef de la délégation française

SESSION 1 : DECLARATION GENERALE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous présenter mes félicitations pour votre nomination à la présidence de ce groupe préparatoire de haut niveau et à vous assurer du soutien de la France.

Je suis heureuse de participer aujourd'hui à la première réunion consultative du Groupe préparatoire de haut niveau sur le FMCT.

La nécessité d'un instrument international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires a été mise en avant par l'AGNU dès 1993 et par trois Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), celles de 1995, de 2000 et de 2010 (action 15).

Lors de la 71ème Assemblée générale des Nations unies, la France a soutenu la résolution créant ce Groupe préparatoire « *chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international qui interdit la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et de formuler des recommandations à ce sujet, en s'appuyant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé* ».

L’adoption de cette résolution démontre que des progrès concrets sont possibles dans le cadre d’une approche progressive et pragmatique, la seule approche réaliste du désarmement nucléaire.

Le FMCT, comme le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE), constitue une étape indispensable pour la poursuite des efforts internationaux de désarmement nucléaire. Ces deux instruments sont complémentaires car ils permettent de limiter le développement qualitatif et quantitatif des arsenaux nucléaires :

- le TICE, en interdisant toutes les explosions expérimentales d’armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires, vise à freiner le développement et l’amélioration qualitative des armes nucléaires et à mettre fin au développement de nouveaux types d’armes ;

- le FMCT, en limitant quantitativement les arsenaux nucléaire par l’arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d’armes nucléaires, aurait pour effet de plafonner les stocks actuels de matières fissiles utilisables pour les armes nucléaires et mettrait définitivement fin à toute possibilité de relancer une nouvelle course aux armements nucléaires.

Le FMCT permettrait ainsi d’avancer de manière réaliste et effective dans la mise en œuvre de l’article VI du TNP, sans remettre en cause la stabilité régionale et internationale, et conformément au principe de sécurité non diminué pour tous.

Comme l’a dit le Président de la République, M. François Hollande, le 19 février 2015 dans son discours sur la dissuasion nucléaire à Istres, la France « partage l’objectif, à terme, de l’élimination totale des armes nucléaires, mais (…) : quand le contexte stratégique le permettra ».

Pour parvenir à cet objectif, la France a deux priorités :
- l’entrée en vigueur au plus tôt du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires ;
- et l’arrêt définitif de production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Soyons clairs : aucune tentative d’interdiction des armes nucléaires ne saurait répondre aux objectifs d’un FMCT, ni contribuer, de quelque manière que ce soit, à leur réalisation. Il n’y aucune substitution possible. Le FMCT constitue une étape incontournable et irremplaçable à tout progrès concret vers un monde exempt d’armes nucléaires. Il s’agit bien de la prochaine avancée logique sur la voie du désarmement nucléaire.

C’est la raison pour laquelle, depuis près de quinze ans, mon pays s’est engagé avec force en faveur de la négociation d’un FMCT à la Conférence du désarmement qui reste, de notre point de vue, la seule enceinte légitime à cet effet :

La France a pris une part active aux discussions substantielles et approfondies du GGE FMCT qui s’est réuni en 2014 et 2015 et se félicite des progrès réalisés à cette occasion dans la réflexion internationale sur ce sujet et dans la compréhension commune des enjeux d’un tel instrument. Je félicite le Canada pour l’exceptionnelle qualité de sa présidence qui a permis ces progrès et l’adoption d’un rapport de substance.

La France a également déposé un projet de FMCT comme document officiel de la Conférence du désarmement le 9 avril 2015. Elle témoigne ainsi son engagement sincère en faveur d’un tel instrument et de la poursuite des efforts de désarmement plus généralement.

La France conçoit le nouveau Groupe préparatoire de haut niveau comme une nouvelle contribution utile aux discussions en vue de préparer la négociation future d’un FMCT, à la Conférence du désarmement, sur la base du document CD/1299 et le mandat qui y est annoncé, dit « mandat Shannon ».

La négociation proprement dite d’un FMCT, pour être crédible, n’a de sens que si elle inclut l’ensemble des pays possédant aujourd’hui des armes nucléaires, dans le cadre d’une enceinte fondée sur la règle du consensus, afin de garantir que les intérêts de sécurité de chacun seront bien pris en compte. C’est pourquoi le groupe préparatoire de haut niveau composé de vingt-cinq experts gouvernementaux n’a pas pour mandat de négocier un projet de traité mais de tenter d’établir certains éléments d’une vision commune et j’espère qu’il agréera, conformément à son mandat, des recommandations par consensus.

D’ici à l’entrée en vigueur d’un FMCT, la France appelle tous les Etats concernés à déclarer un moratoire immédiat sur leur production de matières fissiles pour les armes nucléaires, comme elle l’a elle-même fait.

Laissez-moi vous rappeler que la France a cessé la production de matières fissiles pour ses armes en 1992 (plutonium) et en 1996 (pour l’uranium hautement enrichi). En 1996, elle a annoncé un moratoire sur la production de ces matières. Au même moment, elle prit la décision d’entreprendre le démantèlement de ses installations de production. Ce démantèlement, toujours en cours, est irréversible. Il représente un effort considérable en termes financiers et constitue un défi en termes de mise en œuvre et d’expertise. La France est le seul Etat possédant l’arme nucléaire à avoir ouvert à la communauté

internationale les portes de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes.

Durant ces deux journées de consultations, nous aurons l'occasion de présenter nos vues sur les aspects fondamentaux d'un futur traité : les définitions, la vérification, le champ d'application, ses dispositions légales et institutionnelles.

Je vous remercie./.